

# ASSOCIATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS DU CAMEROUN

« A.P.I.C »

Récépissé de déclaration d'association n°00001162/RDA/J06/BAPP du 22 Octobre 2010, renouvelé le 13 Octobre 2021. S/C BP: 13 553 Yaoundé, Tél: 670 37 44 29 / 677 71 35 56  
E-mail: apicameroun2023@gmail.com

## COMMUNIQUÉ FINAL

Sur convocation du Président de l'Association des Promoteurs Immobilier du Cameroun (APIC) Monsieur **MOUGANG TANKWA ALAIN**, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APIC s'est tenue le vendredi 05 juillet 2024 à Yaoundé au sein de l'immeuble IFPI SUP sis à Awae 3 Mvog-Mbi.

Cette rencontre avait pour objet d'accroître la crédibilité, la visibilité de l'APIC ainsi que la cohésion entre ses membres pour une constitution du secteur privé de la promotion immobilière perceptible.

Cette réunion a eu le mérite d'aborder des questions importantes notamment une session de formation sur l'élaboration du bilan d'une opération de promotion immobilière avec tous ses intervenants et les modalités de mise en œuvre. Cette formation nous a permis d'identifier les problèmes qui pourraient naître de la non maîtrise du marché sur lequel le promoteur s'engage en termes de projet et de rentabilité elle a également permis de comprendre l'adéquation qu'il y a entre la rentabilité d'un projet, son financement et le régime fiscal du promoteur, et éventuellement de son acquéreur. Nous en sommes sortis avec des très belles résolutions en termes de continuité dans le renforcement des capacités des membres de l'association.

En outre l'assemblée générale a transigé sur des questions liées au corps électoral autrement dit, la liste des promoteurs immobiliers qui seront qualifiés pour élire ou se faire élire aux prochaines élections : Celle-ci étant, un élément important pour la crédibilité du bureau qui sortira de l'assemblée générale électorale dont la date a été arrêtée au 1 août 2024.

C'est ainsi que le corps électoral a été élargi à tous les participants aux assemblées générales du 22 mars 2022 ; du 13 décembre 2023 et du 5 juillet 2024 et naturellement il intégrera également à tous les promoteurs immobiliers qui devront s'inscrire avant le 25 juillet 2024.

L'assemblée générale a également décidé de réduire de moitié les frais inhérents aux adhésions et aux cotisations des membres pendant cette période pour faciliter l'accès au grand nombre de membres afin que les élections puissent connaître un taux de participation remarquable.



L'assemblée générale a également décidé de faire entorse aux dispositions statutaires pour ouvrir l'accès aux postes électifs aux nouveaux membres à jour de leurs cotisations. L'assemblée générale a également approuvée les comptes financiers qui présentent un déficit pour les années de 2018 à 2024 correspondant à la somme de 19 796 575 francs CFA.

L'assemblée générale s'est achevée sur une note de satisfaction de tous les participants qui ont pris l'engagement chacun de sensibiliser autour d'eux les promoteurs immobiliers encore hésitant. Et ont donnés un mandat spécial au président pour que des dispositions soient prises pour un succès des activités électorales.

Ayant abordé l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre s'est achevée à 16h sur une note de satisfaction de l'ensemble des participants.

Le chargé de la Communication.



*Moung Tankwa Alain*